



Visa de mariage

L'Ambassade vous informe que le dépôt d'une demande de visa de regroupement familial auprès de la section de visa est seulement possible avec un rendez-vous pris par le système électronique: http://service2.diplo.de/rktermin/extern/choose_realmList.do?request_locale=de&locationCode=cona. Il est obligatoire de prendre un rendez-vous en ligne. Vous devez vous présenter en personne et soumettre les documents suivants:

1. Documents généraux (Original + 2 copies)

- deux **formulaires de demande de visa** de long séjour dûment remplis et signés
Veillez noter que les formulaires de demande de visa de long séjour sont **gratuitement disponibles à l'entrée** de l'Ambassade et au site web: www.conakry.diplo.de
- deux **photos biométriques** (à joindre au formulaire de demande de visa)
- l'original et deux copies de **votre passeport**
 - *au cas-où vous avez déjà séjourné en Allemagne*: l'original et deux copies de votre (ancien) passeport avec votre ancien titre de séjour
 - *au cas-où vous étiez déjà reconduit de l'Allemagne*: deux copies des documents respectives aux conditions de la reconduite (à demander auprès de l'autorité des étrangers compétent)
- deux copies du **passeport de votre fiancé(e) demeurant en Allemagne**
 - *au cas-où votre fiancé(e) n'est pas un ressortissant allemand*: deux copies de son titre de séjour
- l'original et deux copies de votre **certificat de célibat**, authentifié par le Ministère des Affaires Etrangères à Conakry
 - *au cas-où vous OU votre mari(e) était déjà marié au paravant*: l'original et deux copies du jugement de divorce respectifs
- l'original et deux copies de votre **acte de naissance**
- deux copies du certificat de résidence de votre fiancé(e) ("Meldebescheinigung")
- **Confirmation du rendez-vous de mariage** de l'état civil allemand
- l'original et deux copies d'un **certificat de langue („Deutsch A1“)**
Avis important: Afin d'obtenir un certificat de langue vous devez passer un examen d'Allemand (niveau A1) à l'Institut Goethe à Abidjan ou Dakar ou à l'Ambassade d'Allemagne à Conakry. Veuillez appeler au téléphoniste (Tel. 621.22.17 -06 / -07 pour vous enregistrer au prochain examen à l'Ambassade. Veuillez noter qu'il pourrait y avoir plusieurs mois d'attente avant que vous puissiez participer à l'examen.

En cas de réponse positive, veuillez fournir une **assurance de voyage** valable pour 90 jours (ou une preuve d'une assurance familiale en Allemagne ainsi qu'une assurance de voyage pour la durée du voyage) et une **réservation de vol**.

2. Procédure

Veillez comprendre que seul les dossiers complets peuvent être acceptés. **Préparez deux dossiers identiques** en copie (un dossier sera envoyé à l'Autorité des Étrangers en Allemagne, l'autre restera à l'Ambassade) et fournissez des originaux en plus. Notez s'il vous plaît, que la procédure de visa peut durer plusieurs mois.

3. Frais

Les frais de demande de visa s'élèvent à un montant de 75 €. Les frais sont à payer en francs guinéens lors du dépôt de la demande et ne seront pas remboursés en cas de refus de visa.